



**Les préparations 2013 – 2014
envisagées par le CNFPT Bretagne
aux concours et examens
professionnels de la Fonction
Publique Territoriale (FPT)**



21 décembre 2012

Les préparations 2013 – 2014

Recensement des inscriptions

- *Quatre dates limites d'inscription*
 - 15 février 2013
 - 15 avril 2013
 - 15 juin 2013
 - 15 septembre 2013

Les dispositifs par internet

Les préparations aux concours A+

Les préparations 2013 – 2014

Un recensement par an, mais des diffusions complémentaires possibles

La programmation pluriannuelle des concours et examens professionnels des Centres de gestion et du CNFPT nous permet d'anticiper la programmation des préparations aux concours et examens professionnels et d'effectuer un recensement dit "annuel" des inscriptions à ces préparations.

- ✚ **Cependant des modifications de calendrier sont toujours possibles et les évolutions éventuelles en cours d'année peuvent nous conduire en 2013 à recourir à des diffusions complémentaires.**
- ✚ Aussi, nous vous invitons à consulter régulièrement notre site www.cnfpt.fr aller dans « SE FORMER » puis « La préparation aux concours et examens professionnels » puis « BRETAGNE PRÉPARATIONS CONCOURS EXAMENS Informations régionales » et « BRETAGNE : LES PRÉPARATIONS 2013-2014 », ce moyen de diffusion pouvant être choisi pour communiquer des informations ponctuelles ou recenser des inscriptions en urgence.

Les préparations 2013 – 2014

Les évaluations préalables

- La délégation régionale met en place des évaluations préalables et obligatoires à l'entrée dans les préparations aux concours et examens professionnels de catégorie A et B.
- Ces évaluations vont être progressivement étendues aux catégories C avec une orientation éventuelle si besoin vers une remise à niveau avant l'entrée en préparation (voir RAN page 11).
- Les évaluations ne sont pas sélectives. Elles ont pour but de permettre aux inscrits de situer leur niveau par rapport à celui de la préparation.
- Les ouvrages édités par le CNFPT sont désormais en ligne, en libre accès et téléchargeables sur le site www.cnfpt.fr
- Pour votre information vous pouvez si vous le souhaitez vous auto-évaluer sur le site www.cnfpt.fr « SE FORMER » « Test d'auto-évaluation »,

Cette auto-évaluation ne vous dispense pas de l'évaluation préalable en présentiel.

Les préparations 2013 – 2014

Modalités d'inscription aux préparations

Les bulletins d'inscription sont téléchargeables jusqu'à la date limite d'inscription sur le site du CNFPT www.cnfpt.fr (choisir Bretagne dans le menu déroulant situer sur la droite)

- Aller dans « SE FORMER » puis « La préparation aux concours et examens professionnels » puis « BRETAGNE PRÉPARATIONS CONCOURS EXAMENS Informations régionales » puis « BRETAGNE : LES PRÉPARATIONS 2013-2014 », – puis « les bulletins d'inscription » puis sur la date limite d'inscription (voir page [14 – 15](#) de la présente circulaire). Cette date limite est impérative.
- Attention : le bulletin d'inscription est différent pour chaque préparation. Il prévoit un verso optionnel « valant convention pour l'exercice du droit individuel à la formation » DIF. La collectivité doit faire deux photocopies du bulletin d'inscription valant convention (un exemplaire est remis à l'agent, un exemplaire est à conserver par la collectivité). Le CNFPT ne délivrera pas de copie.
- *Cas particuliers des préparations aux concours A+ : voir pages [16 -17-18](#) de la présente circulaire*
- Adressez votre bulletin rempli et signé par vous-même et votre collectivité avant la date limite d'inscription au
CNFPT Bretagne
PIBS – CP 58
56038 VANNES cedex

Les dispositifs de préparation par internet



Les dispositifs de préparation par internet

▪ Les dispositifs de préparation en ligne aux examens professionnels

Les examens professionnels concernés en 2013 :

- examen professionnel d'adjoint administratif de 1^{ère} classe (en cours)
- examens professionnels d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe et d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe (fin 2013)
 - supports méthodologiques en ligne concernant les 2 épreuves,
 - 2 devoirs en ligne avec correction individualisée retournée par courrier,
 - les bulletins d'inscription sont téléchargeables en même temps que les sujets de devoir.

Les calendriers des préparations et le cheminement sur le site :

- Calendriers : voir détail sur le site de la délégation
- Le cheminement sur le site www.cnfpt.fr
- Aller dans « SE FORMER » puis « La préparation aux concours et examens professionnels » puis « BRETAGNE PRÉPARATIONS CONCOURS EXAMENS Informations régionales » puis sur « BRETAGNE LES PRÉPARATIONS A DISTANCE », puis sur la formation qui vous intéresse.
- Vous pourrez également, si vous le souhaitez, y télécharger le(s) support(s) méthodologique(s) par anticipation.

Les dispositifs de préparation par internet

- Les dispositifs de formation à distance avec accompagnement des stagiaires

Le concours concerné :

- lieutenant de 1^{ère} classe de sapeurs pompiers professionnels interne (organisation nationale)
 - Ce dispositif propose différentes méthodes de formation : prise de connaissance guidée du cours et questionnement, exercices d'entraînement, auto-évaluation avec corrigés en auto-formation assistée. Echanges téléphoniques, retours d'expériences, mises en situation.
 - Il prévoit des situations de formation à distance connectées à un site internet, des situations d'auto-formation individuelle à distance « papier crayon », et des situations de formation collective en présentiel ou regroupements.
 - Il suppose un accompagnement à distance par un formateur et un tuteur.

Suite à la réforme statutaire, les épreuves de ce concours ont changé. Le dispositif, pour être adapté à ces nouvelles épreuves, sera reconstruit.

Les inscriptions : la campagne d'inscription sera effectuée directement auprès de chaque SDIS.

Le calendrier : il sera communiqué ultérieurement aux stagiaires suite à leur inscription.

**Les exigences des
préparations aux
concours et examens
professionnels de la FPT**

Les remises à niveau

**L'assurance des
stagiaires**



Les exigences des préparations aux concours et examens professionnels de la FPT

➤ Les préparations peuvent nécessiter :

- ✦ des regroupements interrégionaux ou nationaux (le CNFPT ne rembourse pas les frais de déplacement et d'hébergement),
- ✦ voire, en complément, des stages de formation continue (même avant le démarrage des préparations).
 - ➔ Se reporter au programme des actions de formation.
 - ➔ Se renseigner auprès du service régional de préparation aux concours ou des antennes territoriales.

➤ L'attention des candidats est appelée sur le fait que les enseignements proposés sont en eux-mêmes insuffisants pour déboucher sur une réussite aux examens et concours s'ils ne s'accompagnent pas d'un travail personnel régulier et assidu.

➤ L'inscription à une préparation constitue un engagement tripartite

- ✦ De la part de l'agent qui s'inscrit
- ✦ De la part de la collectivité qui autorise l'inscription
- ✦ De la part du CNFPT

➤ **L'inscription à une préparation au CNFPT ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel correspondant auprès des centres de gestion (ou du CNFPT pour les A+)**

Les remises à niveau

- La délégation régionale va proposer à titre expérimental au second semestre 2013 des modules de remise à niveau pour les agents de catégorie C, en mathématiques et en français, avant les trois préparations suivantes :
 - Examen professionnel d'adjoint du patrimoine 1^{ère} classe
 - Examen professionnel d'adjoint d'animation 1^{ère} classe
 - Examen professionnel agent social 1^{ère} classe

- Une évaluation individuelle sera proposée aux agents inscrits sur ces préparations afin de les orienter, si nécessaire et avant les modules de préparation, sur le ou les modules de remise à niveau correspondant à leurs besoins

- Ces remises à niveau, par modules de 5 jours séparés dans le temps, seront dans la limite de 10 jours par agent, financées par la cotisation.

- Cette offre de formation devrait être amenée à se développer en 2014 , et ouverte aux autres dispositifs.

L'assurance des agents en préparations aux concours et examens professionnels de la FPT

- Le CNFPT a souscrit une police d'assurance destinée à protéger les bénéficiaires des actions de formation du CNFPT :
- Sont couverts : les dommages causés aux tiers par les stagiaires, ainsi que les accidents dont ils seraient eux-mêmes victimes soit pendant les stages, soit pendant le trajet de leur domicile ou lieu de travail, au lieu du stage (hormis dans le cas d'utilisation d'un véhicule personnel).
- La jurisprudence de la Cour de Cassation considère les accidents de trajet du domicile au lieu du stage comme des accidents du travail.
- Est exclue : la couverture des dommages éventuels causés aux véhicules des stagiaires ou aux stagiaires eux-mêmes qui utilisent leur voiture personnelle pour se rendre au stage. Ceci implique que les stagiaires utilisant leur véhicule personnel contractent une assurance adéquate.
- Les dommages matériels devront être indemnisés par l'assureur "Auto" de l'intéressé. Le CNFPT n'instruira le dossier qu'à titre conservatoire et n'interviendra que si l'accidenté rencontre des difficultés dans le remboursement de ses frais par son assurance. L'assurance du CNFPT se réserve le droit d'intervenir dans le remboursement des frais médicaux seulement après épuisement de toutes les autres garanties contractuelles.

**Les préparations aux
concours et examens
professionnels de la
Fonction Publique
Territoriale (FPT)
2013 - 2014**



Dates limites d'inscription *	Concours et examens professionnels concernés
Voir dates limites pages 16-17-18	Concours A+
	<ul style="list-style-type: none"> - concours interne d'administrateur - concours interne de conservateur de bibliothèques - concours interne de conservateur du patrimoine - concours interne d'ingénieur en chef
15 février 2013	Concours
	<ul style="list-style-type: none"> - Educateur des APS principal de 2^e classe - Educateur des APS - Assistant médico-technique
15 avril 2013	Examens professionnels
	<ul style="list-style-type: none"> - Educateur des APS principal de 2^e classe promotion interne - Educateur des APS promotion interne
	Concours
<ul style="list-style-type: none"> - Adjoint administratif de 1^{ère} classe - Ingénieur interne - Technicien principal de 2^e classe - Technicien - Bibliothécaire - Auxiliaire de soins de 1^{ère} classe - Chef de service de police municipale - Gardien de police 	
Examens professionnels	
<ul style="list-style-type: none"> - Adjoint technique de 1^{ère} classe - Educateur chef de jeunes enfants - Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1^{ère} classe - Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^e classe avancement de grade - Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^e classe promotion interne - Adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe - Conseiller principal des APS - Adjoint d'animation de 1^{ère} classe 	

* Les inscriptions arrivées hors délai ne pourront pas être prises en compte.

Concours

- Attaché

Examens professionnels

15 juin
2013

- Rédacteur principal de 1^{ère} classe
- Rédacteur principal de 2^e classe avancement de grade
- Rédacteur principal de 2^e classe promotion interne
- Ingénieur promotion interne
- Chef de service de police municipale promotion interne
- Animateur principal de 1^{ère} classe
- Animateur principal de 2^e classe avancement de grade
- Animateur principal de 2^e classe promotion interne

Concours

- Assistant socio-éducatif
- Assistant médico-technique cadre de santé
- Puéricultrice cadre de santé
- Infirmier cadre de santé

15
septembre
2013

Examens professionnels

- Assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe
- Assistant d'enseignement artistique principal de 2^e classe avancement de grade
- Puéricultrice cadre supérieur de santé
- Agent social de 1^{ère} classe
- Directeur de police municipale

Les préparations aux concours A+ de la FPT

Ces concours sont organisés par le CNFPT; toutes les informations sur les conditions d'accès, les périodes d'inscription, les éléments de cadrage, des exemples d'épreuves, etc. sont disponibles sur le site du CNFPT www.cnfpt.fr / préparation aux concours A+.

L' INET, au sein du CNFPT, pilote les dispositifs de préparation aux concours A+ et leur mise en œuvre est assurée par les INSET :

- l'INSET d'Angers pour la préparation au concours interne d'administrateur,
- l'INSET de Nancy pour la préparation au concours interne de conservateur de bibliothèques,
- toujours l'INSET de Nancy pour la préparation au concours interne de conservateur du patrimoine,
- l'INSET de Montpellier pour la préparation au concours interne d'ingénieur en chef.

Pour vous inscrire et pour plus de précisions concernant le test, le dispositif et le calendrier, reportez-vous au site de www.cnfpt.fr/ préparation aux concours A+.

Les préparations aux concours A+ de la FPT

Préparations et conditions d'accès	Le contenu de la préparation
<p>Concours interne d'administrateur La préparation au concours interne d'administrateur, proposée par le CNFPT, est réservée aux agents en situation d'activité, justifiant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs. L'accès à cette préparation est par ailleurs soumis à la réussite d'un test de sélection.</p> <p>(concours 22 septembre 2014) Date limite d'inscription à la préparation : 4 février 2013</p> <p>Voir sur le site</p>	<p>La préparation aux épreuves du concours interne d'administrateur s'étale de juillet de l'année N à septembre de l'année N+1, voire décembre de l'année N+1 pour ceux, admissibles, qui préparent aussi les épreuves d'admission.</p> <p>Elle associe des regroupements à l'INSET d'Angers et des entraînements aux épreuves écrites sous la forme de devoirs par correspondance et de concours blancs réalisés dans les délégations régionales du CNFPT</p> <p>Votre contact</p> <ul style="list-style-type: none">– Jean-Pierre DEBENE, conseiller formation 02 41 22 41 65 – jeanpierre.debene@cnfpt.fr
<p>Concours interne de conservateur de bibliothèques La préparation au concours interne de conservateur de bibliothèques, proposée par le CNFPT, est réservée aux agents en situation d'activité, remplissant les conditions nécessaires pour se présenter au concours interne, à savoir: justifier, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de sept ans au moins de services publics effectifs. L'accès à cette préparation est par ailleurs soumis à la réussite d'un test de sélection.</p> <p>(concours 26 mai 2014) Inscriptions août/septembre 2013</p> <p>Voir sur le site</p>	<p>La préparation aux épreuves du concours interne de conservateur de bibliothèques s'étale de décembre de l'année N à mai-juin de l'année N+1, voire septembre de l'année N+1 pour ceux, admissibles, qui préparent aussi les épreuves d'admission.</p> <p>Elle associe des regroupements organisés par l'INSET de Nancy, au centre de cours d'Issy Les Moulineaux et des entraînements aux épreuves écrites sous la forme de concours blancs.</p> <p>Vos contacts</p> <ul style="list-style-type: none">– Annie THUAULT Conseiller formation – 01 46 48 54 45 – annie.thuault@cnfpt.fr– Olivier KARA Assistant de formation – 01 46 48 54 44 – olivier.kara@cnfpt.fr

Les préparations aux concours A+ de la FPT

Préparations et conditions d'accès	Le contenu de la préparation
<p>Concours interne de conservateur du patrimoine La préparation au concours interne de conservateur du patrimoine, proposée par le CNFPT, est réservée aux agents en situation d'activité, remplissant les conditions nécessaires pour se présenter au concours interne, à savoir, justifier d'au moins quatre ans de services publics effectifs au 1^{er} janvier de l'année de concours. L'accès à cette préparation est par ailleurs soumis à la réussite d'un test de sélection.</p> <p>(concours 25 août 2014) Inscriptions octobre/novembre 2013</p> <p>Voir sur le site</p>	<p>La préparation aux épreuves du concours interne de conservateur du patrimoine s'étale de mars à juillet de l'année N+1, voire octobre de l'année N+1 pour ceux, admissibles, qui préparent aussi les épreuves d'admission. Elle associe des regroupements organisés par l'INSET de Nancy, au centre de cours d'Issy Les Moulineaux et des entraînements aux épreuves écrites sous la forme de concours blancs.</p> <p>Vos contacts</p> <ul style="list-style-type: none">- Annie THUAULT Conseiller formation – 01 46 48 54 45 – annie.thuault@cnfpt.fr- Olivier KARA Assistant de formation – 01 46 48 54 44 – olivier.kara@cnfpt.fr
<p>Concours interne ingénieur en chef (La préparation au concours interne d'ingénieur en chef, organisée par le CNFPT, est réservée aux agents en situation d'activité et justifiant des conditions requises pour se présenter au concours interne, à savoir, justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours, de sept ans de services publics effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A. L'accès à cette préparation est par ailleurs soumis à la réussite d'un test de sélection.</p> <p>(concours 4 novembre 2014) Inscriptions août/septembre 2013</p> <p>Voir sur le site</p>	<p>La préparation aux épreuves du concours interne d'ingénieur en chef s'étale d'avril à octobre de l'année N, voire février-mars de l'année N+1 pour ceux, admissibles, qui préparent aussi les épreuves d'admission. Elle associe des regroupements organisés par l'INSET de Montpellier, sur deux centres d'implantation (en région parisienne et à Montpellier), et des entraînements aux épreuves écrites sous la forme de concours blancs. Plus de précisions dans le dossier d'inscription à télécharger.</p> <p>Vos contacts</p> <ul style="list-style-type: none">- Jean PIALOUX - Responsable du Service Accompagnement de la Carrière des Cadres - 04 67 99 76 31 jean.pialoux@cnfpt.fr- Geneviève GARRIGUES - Secrétaire de formation 04 67 99 76 17 genevieve.garrigues@cnfpt.fr

**Les inscriptions à
transmettre avant
le 15 février 2013**



19



CONCOURS

Educateur des APS principal de 2^e classe

Concours interne ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

(concours 21 janvier 2014)

Dispositif prévisionnel de 24 jours

- Méthodologie et entraînement aux épreuves écrites (dont 2 concours blancs) : **13 jours**.
- Module d'apports de connaissances : **8 jours**
- Préparation à l'entretien avec le jury : **3 jours**.
 - 1 jour avant admissibilité
 - 2 jours après admissibilité (si admissible)

Date prévisionnelle : à partir d'avril 2013

Educateur des APS

Concours interne ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé..

(concours 21 janvier 2014)

Dispositif prévisionnel de 19 jours

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve écrite (dont 2 concours blancs) : **8 jours**.
- Module d'apports de connaissances : **8 jours**
- Préparation à l'entretien avec le jury : **3 jours**.
 - 1 jour avant admissibilité
 - 2 jours après admissibilité (si admissible)

Date prévisionnelle : à partir d'avril 2013

Assistant médico-technique

- **Spécialité « Technicien qualifié de laboratoire »** : ouvert aux candidats titulaires soit du diplôme d'Etat de laborantin d'analyses médicales, soit d'un DUT ou d'un BTS ou de tout autre diplôme ou titre homologué au niveau III ou à un niveau supérieur dans le domaine des sciences de l'environnement, de la physique, de la chimie, de la biologie, de l'agroalimentaire, de l'agronomie ou des sciences vétérinaires.
- **Spécialité « Manipulateur d'électroradiologie »** : ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie, du BTS d'électroradiologie médicale ou du diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique.

(concours 28 janvier 2014)

Dispositif prévisionnel de 19 jours

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve écrite (dont 2 concours blancs) : **8 jours**.
- Module d'apports de connaissances : **8 jours**
- Préparation à l'entretien avec le jury : **3 jours**.
 - 1 jour avant admissibilité
 - 2 jours après admissibilité (si admissible)

Date prévisionnelle : à partir de septembre 2013

15 février 2013

EXAMENS PROFESSIONNELS

15 février 2013

Educateur des APS principal de 2^{ème} classe (*promotion interne*)

Ouvert aux membres du cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives, titulaires des grades d'opérateur qualifié et d'opérateur principal, comptant au moins dix ans de services effectifs en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont cinq années au moins dans le cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives.

(examen le 21 janvier 2014)

Dispositif prévisionnel de 19 jours

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve écrite (dont 2 concours blancs) : **8 jours**.
- Module d'apports de connaissances : **8 jours**
- Préparation à l'entretien avec le jury : **3 jours**.
 - 1 jour avant admissibilité
 - 2 jours après admissibilité (si admissible)

Date prévisionnelle : à partir d'avril 2013

Educateur des APS (*promotion interne*)

Ouvert aux membres du cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives, titulaires des grades d'opérateur qualifié et d'opérateur principal, comptant au moins huit ans de services effectifs en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont cinq années au moins dans le cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives.

(examen le 21 janvier 2014)

Dispositif prévisionnel de 19 jours

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve écrite (dont 2 concours blancs) : **8 jours**.
- Module d'apports de connaissances : **8 jours**
- Préparation à l'entretien avec le jury : **3 jours**.
 - 1 jour avant admissibilité
 - 2 jours après admissibilité (si admissible)

Date prévisionnelle : à partir d'avril 2013

**Les inscriptions à
transmettre avant
le 15 avril 2013**



CONCOURS

Adjoint administratif de 1^{ère} classe

Concours interne ouvert aux fonctionnaires ou agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale justifiant au 1^{er} janvier de l'année du concours d'un an au moins de services publics effectifs.

(concours 12 mars 2014)

Dispositif de 15 jours

- Tableau numérique : **5,5 jours** (dont 2 concours blancs)
- Français : **5,5 jours** (dont 2 concours blancs)
- Environnement territorial : **2 jours**
- Préparation à l'épreuve orale : **2 jours**

Date prévisionnelle : à partir de novembre 2013

Ingénieur interne

Concours interne ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale justifiant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de **quatre ans au moins de services effectifs** dans un corps, cadre d'emplois ou emploi **de catégorie B**, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.

(sous réserve de l'organisation du concours en 2015)

Dispositif d'environ 50 jours sur 1 an et demi

- Acquisition de connaissances avec des cours de 2 jours tous les 15 jours
 - 120 h de maths
 - 138 h de physique
 - 44 h de méthodologie de la note avec propositions
 - 32 h de méthodologie de projet
- Entraînement aux épreuves écrites avec contrôles, concours blancs et corrections
 - dans le dispositif breton
 - et regroupements nationaux ou interrégionaux (sans remboursement de frais de déplacement ou d'hébergement) pour l'épreuve de projet → offre nationale relayée dans le cadre de la préparation par la délégation régionale.
- Préparation à l'entretien avec le jury : **2 jours**.
 - 1 jour avant admissibilité
 - 1 jour après admissibilité (si admissible)

Date prévisionnelle : à partir de novembre 2013

Technicien principal de 2^e classe

Concours interne ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

(concours 9 avril 2014)

Dispositif de 19 jours

- Méthodologie et entraînement aux épreuves écrites (dont 2 concours blancs) : **8 jours**.
- Module d'apports de connaissances : **8 jours**
- Préparation à l'entretien avec le jury : **3 jours**.
 - 1 jour avant admissibilité
 - 2 jours après admissibilité (si admissible)

Date prévisionnelle : à partir d'octobre 2013

15 avril 2013

CONCOURS (suite)

Technicien

Concours interne ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

(concours 9 avril 2014)

Dispositif de 19 jours

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve écrite (dont 2 concours blancs) : **8 jours**.
- Module d'apports de connaissances : **8 jours**
- Préparation à l'entretien avec le jury : **3 jours**.
 - 1 jour avant admissibilité
 - 2 jours après admissibilité (si admissible)

Date prévisionnelle : à partir d'octobre 2013

Bibliothécaire

Concours interne ouvert aux fonctionnaires et agents publics justifiant de quatre ans au moins de services publics effectifs au 1^{er} janvier de l'année du concours.

(concours 21 mai 2014)

Dispositif de 24 jours

- Méthodologie et entraînement aux épreuves écrites (dont concours blancs) : **13 jours**.
- Module d'apports de connaissances : **8 jours**
- Préparation à l'entretien avec le jury : **3 jours**.
 - 1 jour avant admissibilité
 - 2 jours après admissibilité (si admissible)

Date prévisionnelle : à partir de novembre 2013

Auxiliaire de soins de 1^{ère} classe

1° **Pour la spécialité aide-soignant** : aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'aide-soignant, du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant, du diplôme professionnel d'aide-soignant ou autres diplômes, certificats ou titres mentionnés aux articles L. 4391-1 à L.4391-4 du code de la santé publique ;

2° **Pour la spécialité aide médico-psychologique** : aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique ;

3° **Pour la spécialité assistant dentaire** : aux candidats titulaires d'un diplôme ou titre au moins de niveau V inscrit au répertoire national des certifications professionnelles délivré dans le domaine dentaire.

Ce concours est également ouvert aux personnes ayant satisfait à l'examen de passage de première en deuxième année du diplôme d'Etat d'infirmier après 1971 ou du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique après 1979.

Seules les spécialités recensées seront ouvertes (à consulter sur les avis de concours).

(Concours 16 octobre 2013)

Dispositif de 6 jours

- Rappel des consignes d'hygiène et de sécurité : **2 jours**.
- Environnement territorial : **2 jours**
- Méthodologie et entraînement à l'entretien avec le jury : **2 jours**

Date prévisionnelle : à partir de juin ou septembre 2013

15 avril 2013

Chef de service de police municipale

Concours interne ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé

(concours 17 juin 2014)

Dispositif de 24 jours

- Méthodologie et entraînement aux épreuves écrites (dont 2 concours blancs) : **13 jours**.
- Module d'apports de connaissances : **8 jours**
- Préparation à l'entretien avec le jury : **3 jours**.
 - 1 jour avant admissibilité
 - 2 jours après admissibilité (si admissible)

Date prévisionnelle : à partir d'octobre 2013

Gardien de police municipale

ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme au moins de niveau V.

(concours 22 janvier 2014)

Dispositif de 13 jours

- Méthodologie du rapport établi à partir d'un dossier relatif à un évènement : **7 jours**
- Réponse à des questions sur la compréhension d'un texte : **3 jours**
- Environnement institutionnel : **1 jour**
- Méthodologie de l'entretien : **2 jours** (1J+1J admissibles)

Date prévisionnelle : à partir de septembre 2013

EXAMENS PROFESSIONNELS

Adjoint technique de 1^{ère} classe

Examen ouvert aux adjoints techniques de 2^{ème} classe ayant atteint le 4^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade.

(examen 15 janvier 2014)

Dispositif de 11 jours (à l'exclusion de l'épreuve pratique - la connaissance du métier est supposée acquise)

- Réappropriation des éléments de base nécessaires à la compréhension de l'épreuve écrite
 - français : **2 jours**
 - calculs/tableaux simples : **2 jours**
 - entraînements à l'épreuve : **3 jours**
- Révision des consignes générales d'hygiène et de sécurité : **2 jours**
- Préparation à l'épreuve orale : **2 jours**

Date prévisionnelle : à partir d'octobre 2013

EXAMENS PROFESSIONNELS (suite)

15 avril 2013

Educateur chef de jeunes enfants

Ouvert aux éducateurs de jeunes enfants ayant un an d'ancienneté dans le 8ème échelon de leur grade et les éducateurs principaux sans condition d'ancienneté, comptant trois ans de services dans le cadre d'emplois.

(examen 11 mars 2014)

Dispositif de 19 jours

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve de projet : **8 jours**
- Module d'apports de connaissances : **8 jours**
- Préparation à l'entretien avec le jury : **3 jours**.
 - 1 jour avant admissibilité
 - 2 jours après admissibilité (si admissible)

Date prévisionnelle : à partir de septembre 2013

Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1^{ère} classe

Ouvert aux assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques principaux de 2^{ème} classe justifiant d'au moins deux ans dans le 5^{ème} échelon et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau

(examen 21 mai 2014)

Dispositif de 19 jours

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve de rapport assorti de propositions opérationnelles (dont 2 concours blancs) : **8 jours**.
- Module d'apports de connaissances : **8 jours**
- Préparation à l'entretien avec le jury : **3 jours**.
 - 1 jour avant admissibilité
 - 2 jours après admissibilité (si admissible)

Date prévisionnelle : à partir de novembre 2013

Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe *avancement de grade*

Examen ouvert aux assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques justifiant d'au moins un an dans le 4^{ème} échelon du 1^{er} grade et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

(examen 21 mai 2014)

Dispositif de 19 jours

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve de rapport assorti de propositions opérationnelles (dont 2 concours blancs) : **8 jours**.
- Module d'apports de connaissances : **8 jours**
- Préparation à l'entretien avec le jury : **3 jours**.
 - 1 jour avant admissibilité
 - 2 jours après admissibilité (si admissible)

Date prévisionnelle : à partir de novembre 2013

EXAMENS PROFESSIONNELS (suite)

15 avril 2013

Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe *promotion interne*

Examen ouvert aux assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques justifiant d'au moins un an dans le 4^{ème} échelon du 1^{er} grade et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

(examen 21 mai 2014)

Dispositif de 24 jours

- Méthodologie et entraînement aux épreuves écrites (dont 2 concours blancs) : **13 jours**.
- Module d'apports de connaissances : **8 jours**
- Préparation à l'entretien avec le jury : **3 jours**.
 - 1 jour avant admissibilité
 - 2 jours après admissibilité (si admissible)

Date prévisionnelle : à partir de novembre 2013

Adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe

Ouvert aux adjoints du patrimoine de 2^{ème} classe ayant atteint le 4^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade.

(examen le 20 mars 2014)

Dispositif en présentiel : 15 jours

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve écrite de 3 à 5 questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux... : **6 jours**
- Environnement territorial : **2 jours**
- Hygiène et sécurité : **2 jours**
- Apports de connaissances : **3 jours**
- Préparation à l'épreuve orale d'entretien : **2 jours**

Date prévisionnelle : à partir de janvier 2014

Concernant ce dispositif, une remise à niveau est ouverte à titre expérimental en 2013, après évaluation initiale ([voir p 11](#))

Dispositif en ligne par internet

- supports méthodologiques en ligne concernant les 2 épreuves,
- 2 devoirs en ligne avec correction individualisée retournée par courrier,
- le bulletin d'inscription sera téléchargeable en même temps que le sujet de devoir

EXAMENS PROFESSIONNELS (suite)

15 avril 2013

Conseiller principal des APS

Ouvert aux conseillers qui justifient au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est dressé le tableau d'avancement d'une durée de huit ans de services effectifs accomplis en position d'activité ou de détachement dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A, la période de stage précédant la titularisation, le temps effectivement accompli au titre du service militaire obligatoire ou du service national actif et la fraction qui excède la douzième année de l'ancienneté acquise dans un grade de catégorie B étant assimilés dans la limite de trois ans à des périodes de services effectifs.

(examen le 8 avril 2014)

Dispositif de 18 jours

- Méthodologie et entraînement aux épreuves de compte-rendu et de note : **13 jours**
- Méthodologie et entraînement à l'entretien avec le jury : **3 jours**
- Conférences nationales sur l'option : **2 jours**

Selon effectifs, regroupement possible interrégional ou national (sans remboursement de frais de déplacement ou d'hébergement)

Date prévisionnelle : à partir d'octobre 2013

Adjoint d'animation de 1^{ère} classe

Ouvert aux adjoints d'animation de 2^{ème} classe ayant atteint le 4^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade.

(examen le 18 mars 2014)

Dispositif en présentiel : 15 jours

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve écrite de 3 à 5 questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux... : **6 jours**
- Environnement territorial : **2 jours**
- Hygiène et sécurité : **2 jours**
- Apports de connaissances : **3 jours**
- Préparation à l'épreuve orale d'entretien : **2 jours**

Date prévisionnelle : à partir de janvier 2014

Concernant ce dispositif, une remise à niveau est ouverte à titre expérimental en 2013, après évaluation initiale ([voir p 11](#))

Dispositif en ligne par internet

- supports méthodologiques en ligne concernant les 2 épreuves,
- 2 devoirs en ligne avec correction individualisée retournée par courrier,
- le bulletin d'inscription sera téléchargeable en même temps que le sujet de devoir

**Les inscriptions à
transmettre avant
le 15 juin 2013**



29



CONCOURS

Attaché

Concours interne ouvert aux fonctionnaires ou agents publics justifiant de quatre ans au moins de services publics effectifs au 1er janvier de l'année du concours.

(concours 19 novembre 2014)

Dispositif prévisionnel de 21 jours

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve écrite (dont 2 concours blancs) : **8 jours**.
- Module d'apports de connaissances : **9 jours**
- Préparation à l'entretien avec le jury : **4 jours**.
 - 2 jours avant admissibilité
 - 2 jours après admissibilité (si admissible)

Date prévisionnelle : à partir de janvier 2014

EXAMENS PROFESSIONNELS

Rédacteur principal de 1^{ère} classe

Ouvert aux rédacteurs principaux de 2^{ème} classe justifiant d'au moins deux ans dans le 5^{ème} échelon et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

(examen 10 septembre 2014)

Dispositif de 19 jours

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve de rapport assorti de propositions opérationnelles (dont 2 concours blancs) : **8 jours**.
- Module d'apports de connaissances : **8 jours**
- Préparation à l'entretien avec le jury : **3 jours**.
 - 1 jour avant admissibilité
 - 2 jours après admissibilité (si admissible)

Date prévisionnelle : à partir de janvier 2014

Rédacteur principal de 2^e classe (avancement de grade)

Ouvert aux rédacteurs justifiant d'au moins un an dans le 4^{ème} échelon et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau et ayant satisfait à un examen professionnel.

(examen 10 septembre 2014)

Dispositif de 19 jours

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve de rédaction d'une note (dont 2 concours blancs) : **8 jours**.
- Module d'apports de connaissances : **8 jours**
- Préparation à l'entretien avec le jury : **3 jours**.
 - 1 jour avant admissibilité
 - 2 jours après admissibilité (si admissible)

Date prévisionnelle : à partir de janvier 2014

15 juin 2013

EXAMENS PROFESSIONNELS (suite)

Rédacteur principal de 2e classe (promotion interne)

Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, titulaires du grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe ou du grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe et comptant :
 1° au moins douze ans de services publics effectifs, dont cinq années dans ce cadre d'emplois en position d'activité ou de détachement
 2° au moins dix ans de services publics effectifs, lorsqu'ils exercent les fonctions de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants depuis au moins quatre ans.

(examen 10 septembre 2014)

Dispositif de 19 jours

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve de rédaction d'une note (dont 2 concours blancs) : **8 jours**.
- Module d'apports de connaissances : **8 jours**
- Préparation à l'entretien avec le jury : **3 jours**.
 - 1 jour avant admissibilité
 - 2 jours après admissibilité (si admissible)

Date prévisionnelle : à partir de janvier 2014

Ingénieur promotion interne alinéa 1

Ouvert aux membres du cadre d'emplois des techniciens territoriaux justifiant de huit ans de services effectifs dans un cadre d'emploi technique de catégorie B.

(examen 18 juin 2014)

Dispositif de 13 jours

- Méthodologie de l'épreuve de note à partir des éléments d'un dossier : **5 jours**
- Méthodologie transversale de l'épreuve de projet : **1 jour**
- Méthodologie de l'épreuve de projet **appliquée à l'option** : **5 jours** (selon effectifs possibilité de regroupements nationaux ou interrégionaux sans remboursement de frais de déplacement et/ou d'hébergement)
- Méthodologie et entraînement à l'entretien avec le jury : **2 jours**
 - 1 jour avant admissibilité
 - 1 jour après admissibilité (si admissible)

Date prévisionnelle : à partir de janvier 2014

Ingénieur promotion interne alinéa 2

Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux qui, seuls de leur grade, dirigent depuis au moins deux ans la totalité des services techniques des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale de moins de 20 000 habitants dans lesquelles il n'existe pas d'ingénieur ou d'ingénieur principal

Dispositif de 2 jours

Méthodologie et entraînement à l'entretien avec le jury: **2 jours**

Date prévisionnelle : à partir de juin 2014

15 juin 2013

EXAMENS PROFESSIONNELS (suite)

Chef de service de Police Municipale promotion interne

Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale et du cadre d'emplois des gardes champêtres comptant au moins huit ans de services effectifs dans leur cadre d'emplois en position d'activité ou de détachement.

(examen 4 juin 2014)

Dispositif de 21 jours

- Méthodologie et entraînement aux épreuves écrites : **10 jours**.
- Apports de connaissances : **8 jours**
- Méthodologie et entraînement à l'épreuve orale : **3 jours**.
 - 1 jour avant admissibilité
 - 2 jours après admissibilité (si admissible)

Date prévisionnelle : à partir de novembre 2013

Animateur principal de 1^{ère} classe

Ouvert aux animateurs territoriaux principaux de 2^{ème} classe justifiant d'au moins deux ans dans le 5^{ème} échelon et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

(examen 18 septembre 2014)

Dispositif de 19 jours

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve de rapport assorti de propositions opérationnelles (dont 2 concours blancs) : **8 jours**.
- Module d'apports de connaissances : **8 jours**
- Préparation à l'entretien avec le jury : **3 jours**.
 - 1 jour avant admissibilité
 - 2 jours après admissibilité (si admissible)

Date prévisionnelle : à partir de janvier 2014

Animateur principal de 2^{ème} classe avancement de grade

Ouvert aux animateurs justifiant d'au moins un an dans le 4^{ème} échelon et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

(examen 18 septembre 2014)

Dispositif de 19 jours

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve de rapport assorti de propositions opérationnelles (dont 2 concours blancs) : **8 jours**.
- Module d'apports de connaissances : **8 jours**
- Préparation à l'entretien avec le jury : **3 jours**.
 - 1 jour avant admissibilité
 - 2 jours après admissibilité (si admissible)

Date prévisionnelle : à partir de janvier 2014

Animateur principal de 2^{ème} classe promotion interne

Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation titulaires des grades d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe et d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, comptant au moins douze ans de services effectifs en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont cinq années au moins dans le cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation.

(examen 18 septembre 2014)

Dispositif de 19 jours

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve de rapport assorti de propositions opérationnelles (dont 2 concours blancs) : **8 jours**.
- Module d'apports de connaissances : **8 jours**
- Préparation à l'entretien avec le jury : **3 jours**.
 - 1 jour avant admissibilité
 - 2 jours après admissibilité (si admissible)

Date prévisionnelle : à partir de janvier 2014

15 juin 2013

**Les inscriptions à
transmettre avant
le 15 septembre 2013**



CONCOURS

Assistant socio-éducatif

- Spécialité "Assistant de service social": ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'assistant de service social et aux candidats titulaires d'un des diplômes, certificats ou autres titres mentionnés à l'article 218 du code de la famille et de l'aide sociale délivrés dans un autre Etat membre de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen,
- Spécialité "Education spécialisée": ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé,
- Spécialité "Conseil en économie sociale et familiale": ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat de conseiller en économie familiale et social

(concours 2 octobre 2014)

Dispositif de 19 jours

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve de rapport à partir d'un dossier portant sur une situation professionnelle (dont 2 concours blancs) : **8 jours**.
- Module d'apports de connaissances : **8 jours**
- Préparation à l'entretien avec le jury : **3 jours**.
 - 1 jour avant admissibilité
 - 2 jours après admissibilité (si admissible)

Date prévisionnelle : à partir de janvier 2014

Assistant médico-technique cadre de santé

Ouvert aux fonctionnaires territoriaux titulaires du diplôme de cadre de santé ou d'un titre équivalent, relevant du cadre d'emplois des assistants territoriaux médico-techniques, comptant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, au moins cinq ans de services effectifs accomplis dans leur cadre d'emplois, ainsi qu'aux agents non titulaires territoriaux titulaires de l'un des diplômes d'accès au cadre d'emplois d'assistant médico-technique territorial et du diplôme de cadre de santé ou de titres équivalents, ayant accomplis au moins cinq ans de services effectifs en qualité d'assistant territorial médico-technique.

(concours 22 mai 2014)

Dispositif de 4 jours

- Cadrage réglementaire et institutionnel : **2 jours**
- Méthodologie et entraînement à l'entretien avec le jury : **2 jours**

Date prévisionnelle : à partir de janvier 2014

Puéricultrice cadre de santé

Ouvert aux puéricultrices territoriales titulaires du diplôme de cadre de santé ou d'un titre équivalent, comptant, au 1^{er} Janvier de l'année du concours, au moins cinq ans de services effectifs accomplis dans leur cadre d'emplois ainsi qu'aux agents non titulaires territoriaux titulaires du diplôme d'Etat de puériculture et du diplôme de cadre de santé ou de titres équivalents, ayant accompli au moins cinq ans de services effectifs de puéricultrice territoriale.

(concours 1^{er} avril 2014)

Dispositif de 4 jours

- Cadrage réglementaire et institutionnel : **2 jours**
- Méthodologie et entraînement à l'entretien avec le jury : **2 jours**

Date prévisionnelle : à partir de janvier 2014

Infirmier cadre de santé

Ouvert aux fonctionnaires territoriaux titulaires du diplôme de cadre de santé ou d'un titre équivalent, relevant du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux, comptant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, au moins cinq ans de services effectifs accomplis dans leur cadre d'emplois, ainsi qu'aux agents non titulaires territoriaux titulaires de l'un des diplômes d'accès au cadre d'emplois d'infirmier territorial et du diplôme de cadre de santé ou de titres équivalents, ayant accomplis au moins cinq ans de services effectifs en qualité d'infirmier territorial.

(concours 22 mai 2014)

Dispositif de 4 jours

- Cadrage réglementaire et institutionnel : **2 jours**
- Méthodologie et entraînement à l'entretien avec le jury : **2 jours**

Date prévisionnelle : à partir de janvier 2014

15 septembre 2013

EXAMENS PROFESSIONNELS

Assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe

Ouvert aux assistants d'enseignement artistique principaux de 2^{ème} classe justifiant d'au moins deux ans dans le 5^{ème} échelon et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau

(examen 19 mars 2014)

Dispositif de 2 jours

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve orale : **2 jours**

Date prévisionnelle : à partir de janvier 2014

Assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe

(avancement de grade)

Ouvert aux assistants d'enseignement artistique justifiant d'au moins un an dans le 4^{ème} échelon et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

(examen 19 mars 2014)

Dispositif de 2 jours

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve orale : **2 jours**

Date prévisionnelle : à partir de janvier 2014

Puéricultrice cadre supérieur de santé

Ouvert aux fonctionnaires comptant au moins trois ans de services effectifs dans le grade de puéricultrice cadre de santé ou dans le grade de puéricultrice hors classe du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales.

(examen le 1^{er} avril 2014)

Dispositif de 4 jours

- Cadrage règlementaire et institutionnel : **2 jours**
- Méthodologie et entraînement à l'entretien avec le jury : **2 jours**

Date prévisionnelle : à partir de janvier 2014

Agent social de 1^{ère} classe

Ouvert aux agents sociaux de 2^{ème} classe ayant atteint le 4^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade.

(examen le 15 octobre 2014)

Dispositif de 15 jours

- Méthodologie et entraînement à l'épreuve écrite de 3 à 5 questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux... : **6 jours**
- Environnement territorial : **2 jours**
- Apports de connaissances : **3 jours**
- Révision des consignes générales d'hygiène et de sécurité (spécifique au métier de travailleur social) : **2 jours**
- Préparation à l'épreuve orale : **2 jours**

Concernant ce dispositif, une remise à niveau est ouverte à titre expérimental en 2013, après évaluation initiale ([voir p 11](#))

Directeur de Police Municipale

Ouvert aux fonctionnaires territoriaux qui, âgés de trente-huit ans au moins, justifient de plus de dix années de services effectifs accomplis dans un cadre d'emplois de police municipale, dont cinq années au moins en qualité de chefs de service de police municipale.

(examen le 3 décembre 2014)

Dispositif de 24 jours

- Méthodologie et entraînement aux épreuves écrites de rapport sur dossier et de questions de droit : **13 jours**
- Apports de connaissances : **8 jours**.
- Préparation à l'entretien avec le jury : **3 jours**.
 - 1 jour avant admissibilité
 - 2 jours après admissibilité (si admissible)

Date prévisionnelle : à partir de mars 2014

15 septembre 2013

Informations pratiques

Contacts



Informations pratiques

Les bulletins d'inscription sont téléchargeables sur le site du CNFPT

www.cnfpt.fr

ATTENTION ! RAPPEL

L'inscription à une préparation au CNFPT ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel correspondant auprès des centres de gestion (ou du CNFPT pour les A+)

L'inscription aux préparations est soumise au respect des dates limites figurant sur le calendrier des concours et examens.

Il est important de le rappeler aux agents.

Contacts

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS concernant les inscriptions, programmes, lieux d'implantation des préparations, ou pour être guidé dans votre orientation, **CONSULTEZ** la délégation régionale ou les antennes pédagogiques du CNFPT :

Délégation régionale du CNFPT

Parc d'Innovation de Bretagne Sud
C.P. n° 58 - 56038 VANNES Cedex
02.97.47.71.00

Antennes territoriales :

Côtes d'Armor

3A rue Zénaïde Fleuriot
22000 SAINT BRIEUC
02.96.61.80.17

Finistère

ZI de Kergaradec
60 avenue du Baron Lacrosse
29850 GOUESNOU
02.98.02.20.11

Ille et Vilaine

Village des Collectivités
1 avenue de Tizé
35236 THORIGNÉ FOUILLARD
02.99.54.80.50

Morbihan

Parc d'Innovation de Bretagne Sud
C.P. n° 58 - 56038 VANNES Cedex
02.97.47.71.00